www.unsa-justice.fr
secretariat.unsa.justice@gmail.com

Formation Spécialisée Ministérielle

(Mercredi 14 octobre 2026)

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,
Madame la Secrétaire générale,

Vous avez choisi cette séance pour nous présenter les rapports annuels des acteurs de la prévention. Leurs constats sur les risques auxquels les agents sont exposés sont aussi édifiants que partagés : surcharge de travail, sous-effectifs, perte de sens, tensions dans les équipes, souffrance au travail, risques psychosociaux, violences et agressions, risques routiers.

Ces constats valent pour tout le ministère, citons en quelques extraits :

- **« qu'il s'agisse des surveillants rappelés sur leurs repos et qui manquent leur visite médicale faute de relève ;**
- **les services des greffes sont débordés, avec des personnels subissant l'accumulation des réformes sans moyens, comme pour l'opération « zéro papier » ou encore, l'arrivée de l'intelligence artificielle ;**
- **des éducateurs à la PJJ, qui sont exposés à une violence qui monte ;**
- **des agents de l'administration centrale et du secrétariat général, où les risques psychosociaux ne sont même pas évalués… »**

Les constats sont accablants et ne représentent qu'un échantillon du contexte, avec des préventeurs démunis.

Face à ces conditions de travail délétères, et aux accidents et maladies professionnelles qu'elles provoquent, les préventeurs n'ont pas les moyens d'agir. Les assistants et conseillers de prévention manquent de temps de décharge. Les assistants de service social et les psychologues du travail (seulement douze pour toute la France), sont débordés.

Obtenir une consultation auprès d'un médecin du travail est difficile, parfois impossible : un agent sur dix n'en a pas !

Quant aux inspecteurs « santé et sécurité au travail », ils sont trop peu nombreux et le pire, c'est que leur nombre baisse.

Ces préventeurs pansent les maux d'un travail qui rend malade. Aucun n'a le temps de prévenir les risques avant qu'ils ne provoquent des accidents. La prévention primaire, celle qui agit sur l'organisation du travail, est réclamée partout et pratiquée nulle part. Et le plus souvent, les préconisations restent sans suite, qu'elles viennent des assistants ou conseillers de prévention, des psychologues, des médecins, des référents ou des inspecteurs.

Le ministère de la Justice ne regarde pas la souffrance de ses agents en face !

Malgré les obligations réglementaires et après des années de promesses, les indicateurs manquent.

Les nombreux blancs dans le tableau des accidents graves et des décès, notamment s'agissant de la réalisation des enquêtes pourtant obligatoires, démontrent à eux seuls que l'administration ne recherche même pas les causes des accidents et de la souffrance de ses agents. Les inspecteurs répètent d'année en année les mêmes recommandations, sans pouvoir mesurer si elles sont suivies. Les psychologues du travail l'écrivent eux-mêmes : leurs préconisations sur l'organisation du travail ne sont « pas ou peu investies (faute de moyens, de marges de manœuvre ou de volonté) ».

Les outils sont eux aussi à la peine :

- **pas de base de données sociales, alors que l'obligation date de fin 2022 ;**
- **peu d'enquêtes après les accidents ;**
- **pas de logiciel médical ;**
- **un logiciel du service social encore reporté…**

Quant aux engagements, ils restent lettre morte !

Même les promesses faites dans la plus haute instance compétente en santé et sécurité au travail peinent à trouver une suite. Le programme annuel de prévention des risques professionnels, voté le 3 février, compte 56 actions. Aucune des treize actions prévues au premier semestre n'est terminée. À deux mois et demi de son échéance, les quelques actions présentées comme « réalisées » renvoient à « une prochaine FS-M ». Un comble !

Quant à la circulaire sur les orientations ministérielles en matière de santé et de sécurité au travail, les rappels fondamentaux qu'elle contient attendent toujours ! Le 3 février, cette instance a pourtant rendu un avis favorable par 12 voix pour. L'administration annonçait une publication « avant l'été ». Huit mois plus tard, rien n'est sorti !

C'était pourtant l'une des premières mesures de l'accord sur la qualité de vie et les conditions de travail, signé il y a plus d'un an par le garde des Sceaux et l'ensemble des organisations syndicales. Et sur nos avis, comme la règle l'impose, nous attendons toujours une réponse écrite.

Madame la Présidente, Madame la Secrétaire générale, rien ne sert de faire des promesses si elles ne sont pas tenues !

Les personnels souffrent. **L'UNSa Justice et l'USM** ne cessent de le dire, et les préventeurs dressent des constats circonstanciés qui rejoignent les nôtres : **il manque des moyens, des indicateurs, des outils, et surtout une volonté politique affichée.**

Les promesses du programme annuel ne sont pas respectées. Les orientations ministérielles n'ont pas davantage été publiées et ne parlons même pas de l'absence récurrente du ministre devant présider cette formation spécialisée.

Tant que le garde des Sceaux se tiendra à l'écart de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de ses agents, il ne pourra ni entendre leur souffrance, ni y répondre.

Pour l'UNSa Justice et l'USM, la prévention n'est ni une option, ni une variable d'ajustement : c'est une obligation légale et le garde des Sceaux n'est pas au-dessus des lois, par conséquent, sa responsabilité est engagée.

L'UNSa Justice et l'USM exigent une énième fois les moyens nécessaires et une volonté déterminée de l'administration dans la mise en œuvre des dispositions actées. Faute de réponses, d'engagements politiques et budgétaires visant à placer la santé et la sécurité des personnels au cœur de l'exercice de nos missions, nos deux organisations prendront leur responsabilité au regard de l'accord qu'elles ont signé et engageront des poursuites pénales avec les personnels qui au-delà des déclarations d'intention, méritent le respect et un soutien quotidien. La balle est dans votre camp !

Paris, le 14 octobre 2026

Pour les élus UNSa Justice et USM,

Le Secrétaire général,

Jean-François FORGET

L'UNSa Justice
l'action utile !